

## Point 17.1

### **Motion du Synode des Eglises évangéliques réformées Berne-Jura-Soleure**

à l'attention du Synode d'hiver 2023 concernant la nouvelle ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux (OAP)

Vu les principes approuvés par le Synode d'été 2022, le Conseil synodal est chargé de calculer l'attribution des postes pastoraux (OAP 2026) en se fondant sur les paramètres ci-dessous, et de soumettre les résultats au Synode en présentant les répercussions pour chaque paroisse.

Chaque paroisse a le droit à 1% de poste pastoral par tranche de 28 habitantes réformées ou habitants réformés.

Les formules de calcul du pourcentage de poste additionnel accordé aux paroisses dont la densité de population est faible (majoration de superficie) restent les mêmes que jusqu'à présent (OAPR 2015).

Le nombre d'églises par paroisse n'est plus plafonné. Chaque église est incluse dans le calcul pour autant qu'un nombre minimum de cultes, défini pour l'ensemble de l'Eglise, y ait été célébré au 1<sup>er</sup> janvier 2028, de manière analogue à ce que stipule l'OAPR 2015. L'esprit de cette règle est aussi applicable aux paroisses de campagne, qui organisent des cultes secondaires dans différents lieux, par exemple dans des bâtiments communaux tels que des bâtiments scolaires.

Aucun pourcentage n'est fixé pour les pastorales spécialisées dans les nouvelles formes de présence ecclésiale. Au besoin, ces postes peuvent être créés et financés par le biais du fonds d'innovation. Après trois ans minimum, ils sont transférés dans le budget ordinaire des postes pastoraux spécialisés et en même temps soumis à une paroisse adaptée qui en devient responsable.

Le nombre d'habitantes et d'habitants d'une paroisse pour le calcul du pourcentage de postes pastoraux n'est pas fixé définitivement. Leur droit est calculé de manière flottante, sur la base des paramètres énoncés ci-dessus et du nombre de postes pastoraux à répartir.

Adrian Bietenhard, Renate Beyeler, Karin von Zimmermann, Ernst Aegerter, Walter Küng, Res Rychener, membres du Synode, ainsi que 16 cosignataires